

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 34 (1972)

**Heft:** 7

**Artikel:** Emploi du pont-grue dans l'agriculture

**Autor:** Schmid, R.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1083492>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Emploi du pont-grue dans l'agriculture

par R. Schmid, architecte, Hedingen

On constate avec étonnement que jusqu'à maintenant, l'agriculture n'a pas donné beaucoup d'importance à l'installation mécanique fixe de chargement et déchargement que constitue le pont-grue avec grappin de préhension. Il semble toutefois que les choses commencent à changer à cet égard. L'étonnement éprouvé est encore plus grand lorsqu'on se rend compte de l'emploi qui en est fait dans la grande et la petite industrie ainsi que dans l'artisanat. Il serait inconcevable d'imaginer une entreprise industrielle ou du bâtiment, conduite rationnellement, sans un pont-grue ou d'autres matériels de levage et de manutention. Les matériaux, objets ou marchandises utilisés par l'industrie et le bâtiment sont manutentionnés dans une large mesure à l'aide de chaînes, de crochets, de câbles, etc. Les chariots élévateurs à fourche ne peuvent en effet être mis en œuvre que dans des cas particulièrement favorables.

Des granges ou bâtiments d'exploitation du type halle dotés d'un pont-grue, de conception intéressante, ont été projetés et réalisés au cours de ces dernières années à l'intention de l'agriculture. Il est cependant évident que le pont-grue ne peut exécuter que les travaux auxquels il est destiné. Les initiés savent que cette installation d'intérieur de ferme a permis d'accomplir d'incontestables progrès. (Relevons en passant que le secteur des travaux d'intérieur de ferme fut traité trop longtemps en parent pauvre quant à son développement). Ces progrès ont d'ailleurs été confirmés dans les numéros 10, 11 et 12 du Bulletin de la FAT de 1971. Les auteurs des articles de ces numéros n'ont toutefois pas pu indiquer les innombrables petits services rendus par le pont-grue (déchargeur à griffe) dans diverses conditions. Il vaut donc la peine de souligner ici qu'une telle installation de manutention, qui travaille durant toute l'année, continue d'être utilisée par l'agriculture.

Malheureusement, on entend dire et on lit aussi

souvent que la mise en place d'un pont-grue dans une grange oblige à édifier un bâtiment non seulement de forme peu esthétique mais aussi de prix sensiblement plus élevé qu'une grange de type courant. On prétend également que les éléments de construction d'un tel bâtiment doivent être en béton ou en acier. Les nombreuses granges équipées d'un pont-grue qui existent à l'heure actuelle permettent cependant de réfuter ces affirmations. Des granges de type absolument traditionnel, avec pont-grue, ont été en effet construites à des prix normaux quand les plans pouvaient être approuvés (lors de l'octroi d'une subvention). Ces faits viennent corroborer ce que nous avons dit plus haut. Par ailleurs, il convient de prévoir, premièrement, un espace libre suffisant au-dessous du pont-grue, secondelement, de courts trajets pour les déplacements de la poutre porteuse.

Il est hors de doute qu'une ambiance poussiéreuse ne vaut rien pour les bronches et les poumons. Aussi serait-il intéressant de procéder à des essais comparatifs avec le transporteur pneumatique et le pont-grue en ce qui concerne les dégagements de poussière. Cette dernière ne nuit pas seulement à l'appareil respiratoire mais aussi, de manière encore bien plus visible, aux bâtiments. L'action qu'exercent les infiltrations d'eau par capillarité et l'eau stagnante avec les particules végétales se trouvant dans les rainures des tuiles ou des plaques de fibrociment se révèle en effet nocive pour les constructions en bois et les marchandises entreposées.

Un autre avantage du pont-grue est qu'il permet d'alléger les travaux. Il suffit de voir avec quel plaisir les écoliers exécutent en se jouant le travail autrefois pénible du déchargement des fourrages ou bien avec quelle facilité des femmes assises commandent le transport du fourrage jusqu'au silo ou au tas de foin. Je ne veux pas dire par là que les enfants et les femmes doivent effectuer régulièrement une telle besogne. Il serait au con-

traire souhaitable que les hommes puissent aussi exécuter ce travail facile.

Personnellement, les granges avec pont-grue que j'ai projetées et construites n'étaient pas seulement destinées à des fermes de colonisation. Les projets établis et mis à exécution concernaient également la transformation de bâtiments d'exploitation existants en vue d'une rationalisation. Tous les agriculteurs en cause sont extrêmement satisfaits de ces réalisations et ne pourraient plus se passer du pont-grue même lorsqu'ils possèdent une installation pour le postséchage du foin mi-sec sous toit.

En ce qui touche la question des frais, il faut relever que certains types de granges à pont-grue coûtent exactement le même prix que les granges à transporteur pneumatique. On doit cependant admettre qu'un pont-grue revient un peu plus cher qu'un transporteur pneumatique. Les frais supplémentaires éventuellement occasionnés par une grange à pont-grue ne proviennent donc pas du bâtiment mais de cette installation de manutention. Il faut cependant se rappeler que le transporteur pneumatique n'est utilisé que durant quelques jours en période de récolte et ne convient qu'avec des produits susceptibles d'être acheminés par courant d'air dans les conduites. Comme le pont-grue permet par contre d'effectuer le stockage et la reprise ultérieure de toutes les sortes de fourrages, sa plus grande utilité apparaît clairement. D'autre part, le transporteur pneumatique ne peut être utilisé à plein rendement dans certaines exploitations du fait d'une alimentation insuffisante en courant électrique, en particulier lorsqu'il s'agit de fermes isolées. Quant au pont-

grue, la puissance qu'il absorbe est très modérée puisque les puissances additionnées des divers moteurs d'entraînement nécessaires ne représentent qu'environ 4 ch, alors que le transporteur pneumatique exige une puissance d'à peu près 15 ch!

Dès le moment où il envisage la construction d'une nouvelle grange, tout agriculteur devrait donc examiner sérieusement les avantages qu'un pont-grue avec grappin de préhension est susceptible de lui procurer. Avant d'établir des projets et des plans, il aurait intérêt à visiter des bâtiments d'exploitation déjà dotés de cette installation mécanique fixe de chargement et déchargement. Il pourra voir aussi qu'il n'y a pas eu de dépassement des frais devisés en ce qui concerne les constructions approuvées par l'autorité compétente et ayant bénéficié d'une subvention.



Grange dotée de l'installation fixe de manutention que représente le pont-grue à griffe et dont l'aspect extérieur ne se différencie pas forcément de celui d'une grange de conception traditionnelle.

## Conducteurs de tracteurs!

**Avant d'oblier à gauche . . .  
N'oubliez pas — suffisamment  
de temps à l'avance —:  
1. de bien regarder derrière vous**

2. d'indiquer le changement de direction
3. de vous mettre en ordre de présélection
4. de laisser passer ceux qui ont la priorité